



COMMUNE DE CLUNY

---

## RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

---

### ***Compte-rendu de la réunion publique du 7 mars 2019 à 20h00***

Membres du conseil municipal présents : Henri BONIAU, Maire ; Bernard ROULON, Adjoint ; Claude TAÏEB, Adjoint ; Colette ROLLAND, Adjointe ; Maurice GAUDINET, Adjoint ; Michèle TERRAZ, Conseillère déléguée ; Élisabeth LEMONON, Conseillère.

Public : 8 personnes.

Le Maire expose, tout d'abord le but et la finalité d'un PLU, la nécessité de réviser celui de CLUNY approuvé en 2006, modifié légèrement deux fois depuis.

Cette révision est élaborée avec l'aide du Bureau d'Études RÉALITÉS de ROANNE, spécialisé.

Le mécanisme de cette révision figure dans le CLUNY MAG' de mars-avril 2019.

Le Maire présente ensuite le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), cœur du dispositif, établi en adéquation avec la Note d'enjeux de l'État : véritable cahier des charges, dont le PLU résultant doit impérativement tenir compte pour recueillir la validation des autorités.

Ce nouveau PADD a été établi notamment à partir de celui du précédent PLU. On en a repris les actions prévues. De celles qui n'ont pas été suivies de réalisation, certaines, devenues caduques ont été abandonnées, d'autres sont reprises dans le nouveau PADD. De nouvelles ont été ajoutées.

Le Maire expose enfin le projet de territoire présenté aux PPA (personnes publiques associées) qui auront à se prononcer.

Le Maire donne ensuite la parole au public.

### **DÉBUT DES INTERVENTIONS DU PUBLIC**

**Intervenant A** : Propose de demander aux différentes collectivités de participer au financement des équipements sportifs.

**Intervenant B** : Regrette que le Bureau d'Études ne soit pas là.

**Le Maire** répond que pour la présentation du PADD et du projet de territoire élaborés avec la BE, sa présence ne s'impose pas.

**Intervenant B** : Insiste sur l'importance de la prise en compte du périmètre de protection autour du puits de captage de la gare ; périmètre que la commune a décidé d'abandonner dans le PADD présenté.

**Le Maire** répond qu'il est impossible de satisfaire aux exigences réglementaires d'un tel périmètre compte-tenu de la configuration des lieux et de leur occupation ; d'autant qu'une étude a montré que le débit, déjà décroissant, continuera à baisser. Il restera en production tant que la qualité de l'eau, attestée par des analyses régulières, d'une part et son coût de maintenance d'autre part, le permettront.

**Intervenant A** : Ne pas oublier les logements étudiants pour tenir compte de l'augmentation du nombre de demandeurs du fait de la création du parcours « Bachelor » à l'ENSAM et de la montée en charge de l'école d'Ostéopathie animale.

**Le Maire** répond que l'habitat diffus est important et la ville l'encourage.

**Intervenant B** : Ne pas oublier les emplacements réservés pour l'élargissement du chemin de Coigny, déjà prévus dans le précédent PLU pour absorber plus aisément l'accroissement de circulation induit par la création de l'Écoquartier.

**Intervenant A** : Il est très dommage que le projet de construction de manège initialement prévu lors de la création d'Équivalée ait été abandonné par le département. Projet récupéré par Chaintré.

**Intervenant B** : Rappelle la nécessité de se conformer aux obligations de la loi en matière de révision de PLU : d'informer la population et les personnes associées ; de respecter la notion de concertation, du début du projet jusqu'à la fin de la procédure ; de mettre à disposition du public le registre de concertation ; de permettre l'accès du public à tous les documents du projet etc...

**Le Maire** rappelle que tout est accessible au public en Mairie. La publicité a été effectuée par voie de presse, d'affichage en Mairie, d'information dans le journal municipal. Le registre de concertation est à la disposition du public. Ainsi que tous les documents sous forme papier dans un premier temps.

La mise à disposition par voie dématérialisée et une adresse courriel dédiée où le public pourra donner un avis d'intérêt général, seront effectives sous quelques jours.

**FIN DES INTERVENTIONS DU PUBLIC**